

## LETTRÉ D'INFORMATION DU 29/11/2022 - N°22

Ci-dessous les aides BOUCLIER ENERGIE suivant le communiqué de presse de l'État qui date du 21/11/2022.

### ENERGIE :

#### Mesures de soutien aux entreprises en 2022

##### 1- Bouclier tarifaire

Les 1,5 million de TPE de moins de 10 salariés, 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et ayant un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA sont éligibles au bouclier tarifaire des particuliers. Pour en bénéficier, [l'entreprise doit se rapprocher du fournisseur d'énergie.](#)

##### 2- Le guichet d'aide au paiement des factures d'électricité

Toutes les entreprises peuvent bénéficier jusqu'au 31 décembre 2022, de l'aide au paiement des factures d'électricité jusqu'à 4 millions d'euros. Cette aide est accessible sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Pour les mois de septembre et octobre 2022, le guichet des demandes d'aide sera ouvert le 19 novembre. Le guichet pour la période suivante (novembre - décembre 2022) sera ouvert début 2023.

Les critères pour pouvoir bénéficier de cette aide ont été simplifiés. Désormais, pour en bénéficier :

- le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide (septembre et/ou octobre 2022) doit avoir augmenté de **50 %** par rapport au prix moyen payé en 2021 ;
- vos dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide doivent représenter plus de **3%** de votre chiffre d'affaires 2021.

#### Mesures de soutien aux entreprises en 2023

##### Bouclier tarifaire

Les 1,5 million de TPE de moins de 10 salariés, 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et ayant un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA sont éligibles au bouclier tarifaire des particuliers. Pour en bénéficier, [l'entreprise doit se rapprocher du fournisseur d'énergie.](#)

L'État prendra en charge une partie de votre facture d'électricité et ce montant [sera déduit et affiché directement sur votre facture.](#) C'est

automatique, vous n'avez aucune démarche à faire.

Ces entreprises ne bénéficieront donc plus du guichet d'aide au paiement des factures d'électricité mais auront toujours accès au guichet d'aide au paiement des factures de gaz.

-----